

JARDINS AMATEURS

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre
du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



N°47 – 05 avril 2017

Ce bulletin est destiné aux jardiniers amateurs. Il s'appuie sur les observations réalisées par les observateurs des filières arboriculture fruitière, maraîchage, olivier, tomates d'industrie, zones non agricoles ; et sur l'analyse de risque effectuée par les animateurs de ces filières.

Des informations sur le rythme de parution de votre bulletin :

Janvier-mars : en fonction de l'actualité phytosanitaire

Avril- octobre : 2 bulletins par mois

Novembre – décembre : 1 bulletin par mois

SOMMAIRE

AU VERGER	2
OLIVIER.....	2
<i>Maladie de l'œil de paon</i>	2
<i>La mouche de l'olive</i>	3
POMMIER ET POIRIER	4
<i>Tavelure du pommier et du poirier</i>	4
<i>Feu bactérien</i>	5
CERISIER	6
<i>Mouche asiatique Drosophila suzukii</i>	6
AU JARDIN D'ORNEMENT	6
PIN	6
<i>Chenille processionnaire du pin</i>	6

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
tel : 04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Anne ROBERTI
FREDON PACA
224, rue des Découvertes
83390 - CUERS
anneroberti.fredon@orange.fr
tel : 04 94 35 22 84 - 06 33 06 50 41

Au verger

Olivier



Maladie de l'œil de paon

Les conditions climatiques de ces dernières semaines sont favorables à la diffusion de ce champignon sur les feuilles.

L'œil de paon est une maladie générée par un champignon dont les symptômes consistent en l'apparition de taches circulaires mesurant 2 à 10 mm de diamètre et de couleur brun noir à jaune orangé à la face supérieure des feuilles. **Les attaques importantes de ce champignon provoquent une chute importante des feuilles entraînant un affaiblissement des arbres. Les olives mûrissent tardivement et la quantité et la qualité de l'huile en sont affectées.**



Photo : taches sur feuille (Gerbeaud)



Méthode culturale :

- **Tailler** pour favoriser l'aération de la frondaison.
- **Eviter les irrigations tardives** en saison
- en cas de nouvelle plantation, **Bannir les variétés les sensibles**, à savoir : la Tanche, l'Aglandau et le Cailletier.

La mouche de l'olive

Les conditions météorologiques froides de cet hiver, ont entraîné des pertes dans la population de mouche. Depuis quelques semaines, les adultes émergent des pupes et s'accouplent.

Consultez la carte des piégeages : <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>.

La mouche de l'olive est le principal ravageur de l'olivier. Cette petite mouche qui mesure 4 à 5 mm a un thorax (partie située juste derrière la tête) de couleur foncée avec des bandes grises et un abdomen (dernière partie du corps) orangé avec des taches noires. **Les températures inférieures à zéro ou supérieures à 35°C freinent l'activité de l'insecte. En hiver, la population est principalement sous forme de pupe sur ou dans le sol. Les adultes émergent de ces pupes dès le mois de mars-avril. Les premières pontes interviennent lorsque les olives atteignent 8-10 mm de long.**

La femelle pond un œuf dans le fruit. La larve (un petit ver) se développe en consommant la pulpe de l'olive. Environ 25 jours après la ponte, un adulte émerge de l'olive. La présence de la larve dans l'olive entraîne la chute d'une partie de la récolte. Pour les olives qui restent sur l'arbre, la présence des asticots entraîne une augmentation du taux d'acidité de l'huile et donc en dégrade la qualité.



Méthode culturale :

Installation de pièges « fabrication maison »

1. Récupérer une bouteille vide transparente et en plastique, avec son bouchon.
2. Chauffer une tige en fer de 5 mm de diamètre.
3. Percer la bouteille de 6 trous répartis dans la partie haute de la bouteille, juste en dessous de sa partie conique, à l'aide du bout chauffé de la tige en fer.
4. Percer un trou au centre du bouchon.
5. Enfiler une ficelle ou un fil de fer dans le bouchon.
6. Faire un nœud à la ficelle ou au fil de fer qui permettra de suspendre la bouteille à une branche de l'olivier.
7. Préparer une solution d'eau dans laquelle on dissout 40 g par litre de phosphate diammonique en poudre, soit 2 cuillerées à soupe bombées.
8. Remplir la bouteille d'un demi-litre de solution.

Le nombre de bouteilles est calculé en fonction du nombre d'oliviers dans le verger :

- < 20 d'oliviers : une bouteille par arbre.
- >20 : une bouteille par arbre sur les oliviers en bordure du côté Sud, Est et Ouest du verger. Une bouteille tous les 3 arbres en bordure du côté Nord. Quelques bouteilles peuvent être installées à l'intérieur du verger sachant qu'il est inutile d'installer au total plus d'une cinquantaine de bouteilles par hectare.



Photo : Piège à mouche de l'olive (COI PIGNAN)

Les bouteilles sont installées fin février / début mars, elles restent en place jusqu'en octobre-novembre. La solution dans les pièges est à renouveler en moyenne **une fois par mois** et lorsqu'elle est pleine de mouches ou lorsque le niveau est très bas. Il faut prévoir **120 à 150 g de phosphate diammonique** par piège et par an. Ce produit est disponible chez les vendeurs de produit pour la vinification et chez certains vendeurs de produits pour l'agriculture. Son coût est très faible. Source : AFIDOL.

Pommier et Poirier



Tavelure du pommier et du poirier

Le risque de contamination par la maladie de la tavelure est présent du fait des épisodes pluvieux survenus en début du mois de mars. Les prochaines précipitations peuvent projeter des spores et provoquer une contamination.

La tavelure est une maladie causée par un champignon. Il passe l'hiver sur les débris de feuilles au niveau du sol. Au printemps les spores du champignon sont disséminées grâce au vent. Dans un premier temps **des taches brun olivâtre d'aspect velouté se développent à la face inférieure des feuilles**. Les fruits présentent également des petites taches. Des crevasses liégeuses peuvent également apparaître sur les fruits. Ces dégâts n'empêchent absolument pas la consommation des fruits en l'état mais peuvent réduire leur croissance en cours de végétation ainsi que leur conservation après la récolte.



Photo : Taches sur fruits (La Pugère - GRCETA - CA84)



Photo : Lésions sur jeunes rameaux (La Pugère - GRCETA - CA84)



Moyens de prévention :

- **Privilégier des variétés résistantes** (par exemple les variétés 'Reinette du Mans', 'Patte de loup', 'Court pendu gris', 'Melrose', 'Florina', 'Liberty' présenteraient une tolérance intéressante). L'association des Croqueurs de Pomme peut fournir des noms de variétés résistantes adaptées aux caractéristiques climatiques locales.
- **Éliminer les feuilles mortes** et les débris végétaux en hiver et jusqu'au printemps
- Limiter les apports d'engrais azotés



Outils de biocontrôle :

Le micro-organisme *Bacillus subtilis* (une bactérie) agit comme **un stimulateur des défenses** naturelles du pommier et du poirier, limitant ainsi la contamination.

Feu bactérien

Risque du développement de la maladie en cas de pluie

Le feu bactérien est une **maladie redoutable pour les fruitiers** à pépins. La plupart des attaques se développent, soit à partir des fleurs, soit à partir des jeunes pousses herbacées. Les fleurs flétrissent. Les jeunes pousses se recourbent en une crosse caractéristique. Les parties atteintes prennent un aspect particulier : **elles semblent avoir été brûlées d'où le nom de « feu » donné à la maladie.**

La maladie gagne rapidement les branches et les charpentières, si rien n'est mis en œuvre et si les conditions sont favorables. **Dans les cas extrême, la mort de l'arbre peut survenir.**

Parfois des **gouttelettes ambrées et visqueuses** peuvent se former, il s'agit d'exsudat (réservoir important de bactérie). Cet exsudat est caractéristique du feu bactérien. A l'automne, l'écorce se boursoufle, se **craquèle, suinte** et laisse apparaître un bois de couleur rougeâtre. Les bactéries passent l'hiver dans ces **chancres**. Au printemps, elles peuvent redevenir actives.

Les insectes, les oiseaux, l'homme ou le vent peuvent les disséminer et permettre l'infestation d'autres végétaux. La pénétration se fait par les plaies naturelles ou artificielles (chute des pétales, grêle, plaie de taille ...). »



Photo : Symptômes sur bouquet de pommier (FREDON PACA)



Moyens de prévention :

- **Supprimer les parties atteintes** (rameaux, branches) en coupant plusieurs dizaines de centimètres en-dessous des lésions
- **Désinfecter les outils**
- **Choisir des variétés résistantes**

Cerisier



Mouche asiatique *Drosophila suzukii*

Les températures froides du début d'année ont été défavorables à la survie de *Drosophila suzukii*. Actuellement les populations capturées sont faibles. Cependant ce ravageur reste à surveiller de manière attentive dès le début du murissement des premiers fruits.

Au jardin d'ornement

Pin



Chenille processionnaire du pin

Les températures douces marquent le début des processions de chenilles. Les chenilles quittent le nid et descendent le long du tronc pour s'enfouir dans le sol. En cette période, le **risque d'urtication est fort**, il convient d'être vigilant. En effet lors de leur déplacement, les chenilles projettent des poils irritant. Il est ainsi recommandé d'éviter tout contact avec les chenilles et de protéger les populations sensibles et les animaux domestiques.

La chenille processionnaire du pin est la larve du papillon de nuit *Thaumetopoea pityocampa*. Les adultes pondent en été des **œufs groupés** sur les aiguilles de ses hôtes (principalement des pins). Cinq stades larvaires se succèdent jusqu'à la fin de l'hiver. Les 4 premiers stades s'abritent dans des **pré-nids** qu'elles occupent entre chaque déplacement. Elles sortent généralement la **nuît** pour se **nourrir des aiguilles de l'arbre hôte**. En automne, dès les premiers froids, un **nid définitif ou nid d'hiver** est tissé sur une partie ensoleillée de l'arbre, c'est ce nid que l'on peut encore observer actuellement. A partir de fin janvier en fonction des conditions climatiques, les chenilles **quittent le nid** et forment une **procession** pour aller **s'enfouir dans le sol**. C'est lors de ce déplacement que les risques **d'urtications sont importants**. Ensuite les chenilles entrent en nymphose pendant un mois au minimum pour donner le papillon. Ce dernier peut soit émerger la même année si les conditions sont favorables ou bien entrer en diapause renforcée pendant une période qui peut durer 3 années.



Photo : Procession de chenille observée à Cuers (S. REGNIER - FREDON PACA)



Moyens de prévention :

Il est possible de réduire les risques et de limiter les dégâts pour les années à venir dans les zones sensibles en combinant plusieurs techniques alternatives :

- **Mettre en place des éco-pièges à collerette pour capturer les chenilles** en fin d'hiver lors des processions (généralement en début d'année).
- **Mettre en place des pièges à entonnoir** dès le mois de juin pour capturer les papillons mâles avant le début des premiers vols.
- **Installer des nichoirs** en automne dans les pins et cèdres pour favoriser l'activité des oiseaux insectivores (notamment les mésanges).
- **Détruire les nids d'hiver à l'aide d'un échenilloir**, en prenant soin de se protéger les voies cutanées et respiratoires avec un équipement individuel approprié (combinaison, gants, masque à cartouche filtrante...).



Photo : Nid de chenilles processionnaires du pin (Photo : FREDON PACA)



Photo : Eco piège (Photo : JC Martin – INRA)

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Le Bulletin de Santé du Végétal, filière Jardins Amateurs, s'appuie sur les bulletins de santé du végétal des filières : Maraîchage, Arboriculture fruitière, Tomate d'industrie, Olivier, Zones Non Agricoles. Les observateurs des filières correspondantes contribuent donc à l'élaboration de ce document.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Lucile ARNAUD (FREDON PACA)

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.